



Santé & Sécurité  
au Travail

**Centre National France SST**  
ANTARES Bureaux – Téléport 4  
2 Avenue René MONORY  
86360 Chasseneuil-du-Poitou

[info@FranceSST.com](mailto:info@FranceSST.com)

## Programme de formation Devenir Auditeur / Rédacteur de DUER

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place, d'organiser et de coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels et d'en rédiger, ou mettre à jour, le DUER et son PAPRiPACT correspondant.



### Prérequis

Avoir obtenu l'Attestation de suivi de la Formation en ligne France SST.

### Public cible

Personne souhaitant mettre en place des démarches globales d'évaluation des risques professionnels (EvRP) ou souhaitant délivrer des prestations de réalisation et de mise à jour de DUER et de PAPRiPACT.

### Nombre de participants

Groupe de 4 à 12 personnes conseillé

### Durée

2 jours consécutifs (14 heures)

### Références réglementaires

Directive EU du 12 juin 1989, Circulaire du 18 avril 2002, Art. L4121-1 à 3, R4121-1, R4412-5 et R4412-61 du Code du travail.

### Parcours de formation

Cette formation de 2 jours fait partie intégrante de la semaine : Devenir « [Formateur de Référents Santé & Sécurité au Travail](#) ». Ainsi, à l'issue, vous pourrez bénéficier d'une passerelle de 3 jours si un jour vous souhaitez devenir Formateur RSST.

### OBJECTIF :

- Être capable de mettre en place, animer et coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels ;
- Être capable de réaliser un DUER / PAPRiPACT conforme à la réglementation en vigueur.

### CONTENUS INDICATIFS :

- Aspects réglementaires de l'EvRP et du DUER / PAPRiPACT (Impacts de la Loi Santé du 2 Août 2021) ;
- Responsabilités des employeurs et auditeurs de DUER ;
- Les étapes d'une démarche globale d'EvRP (Chronologie et contenus) ;
- Les différentes prestations externalisées, mixtes et internalisées des DUER ;
- Les calculs de criticité des risques bruts, pondérés, résiduels et Rebsamen ;
- Les différentes annexes DUER (CPP, RCh et RPS) ;
- Les différentes méthodes d'analyse et d'observation des Unités de Travail (UT) ;
- Les ressources d'élaboration des plans d'actions de prévention ;
- Le devoir de conseil et les lettres de réserve.

### MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Étude de cas.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formatives et continues pendant la formation.

### ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à notre Espace en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation dont notre modèle de DUER et PAPRiPACT modifiable et personnalisable (en format Excel et Word) pour être directement opérationnel ;

- Chaque apprenant recevra également la documentation nécessaire remise format papier.

### MOYENS D'ENCADREMENT :

- Un Avocat spécialisé en EvRP ;
- Un Docteur es Sciences (Annexe Risques Chimiques) ;
- Un Expert du Risque Bruit (Annexe CPP) ;
- Un Expert DUER et PAPRiPACT.

### OBTENTION FINALE :

- **Certificat de réalisation** (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail) ;
- **Diplôme d'Auditeur / Rédacteur DUER.**

### Prise en charge

Cette formation n'est pas éligible au CPF, mais l'ensemble de nos formations peuvent être prises en charge, en fonction de votre statut, par les OPCA, le FIFPL, l'AGEFICE, etc...